

L'an deux mil quinze et le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, SCHOENECKER Jean-Louis, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absent excusé : M. MAUL Ludovic

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 23 mars 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) Budget communal M14 : approbation du compte administratif et du compte de gestion
- (7.1) Budget de l'eau M49 : approbation du compte administratif et du compte de gestion
- (7.1) Budget du Colombier : approbation du compte administratif et du compte de gestion
- (7.2) Vote des trois taxes
- (7.5) Subventions diverses
- (7.1) Vote du Budget Primitif communal M14
- (7.1) Vote du Budget Primitif de l'eau M49
- (7.1) Vote du Budget Primitif du Colombier
- (1.5) Place de l'Amitié : protocole d'accord relatif à l'opération de dissimulation des réseaux d'Orange
- Divers : conventions Moselle Agence Technique

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 2 mars 2015 qui est adopté à l'unanimité.

**7/2015: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL M14.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2014 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : .....	222 995,69 €
- Recettes : .....	301 240,86 €
- Résultat reporté de : .....	176 512,79 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	254 757,96 €

Section d'investissement :

- Dépenses : .....	89 151,37 €
- Recettes : .....	59 502,83 €
- Résultat reporté de : .....	10 027,81 €
Soit un <b>déficit</b> de .....	19 620,73 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : .....	146 699,93 €
- Recettes : .....	212 435,00 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	65 735,07 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 0 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 254 757,96 € de la manière suivante :

En report à nouveau la somme de 254 757,96 €

(Le résultat d'investissement de 19 620,73 €, en report à nouveau en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**8/2015: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE L'EAU M49**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2014 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : .....	32 868,68 €
- Recettes : .....	46 452,59 €
- Résultat reporté de : .....	20 839,62 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	34 423,53 €

Section d'investissement :

- Dépenses : .....	15 721,27 €
- Recettes : .....	12 179,35 €
- Résultat reporté de : .....	13 618,75 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	10 076,83 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : .....	3 135,00 €
- Recettes : .....	/ €
Soit un <b>déficit</b> de .....	3 135,00 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 34 423,53 € de la manière suivante :

- En report à nouveau la somme de 34 423,53 €

(Le résultat d'investissement de 10 076,83 €, en report à nouveau, en recettes au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**9/2015 : (7.1) APPROBATION DE COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET « LE COLOMBIER ».**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2014 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : .....	1 020,38 €
- Recettes : .....	0 €
- Résultat reporté de : .....	- 3 740,00 €
Soit un <b>déficit</b> de .....	4 760,38 €

Section d'investissement :

- Dépenses : .....	90 322,70 €
- Recettes : .....	0 €
- Résultat reporté de : .....	- 125 592,16 €
Soit un <b>déficit</b> de .....	215 914,86 €

Soit un besoin de financement de 215 914,86 €

(Pour information : le résultat de fonctionnement de 4 760,38 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 002. Le résultat d'investissement de 215 914,86 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**10/2015: (7.2) TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.**

Le Conseil Municipal, après débat, décide de fixer les taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation :

- ancien taux.....	10,24 %
- taux voté pour 2015 .....	10,44 %
Produit attendu : 55 405 €	

Taxe foncière (bâti) :

- ancien taux.....	8,96 %
- taux voté pour 2015 .....	9,14 %
Produit attendu : 35 838 €	

Taxe foncière (non bâti) :

- ancien taux.....	36,87 %
- taux voté pour 2015 .....	37,57 %
Produit attendu : 15 516 €	

Délibération prise à l'unanimité.

**11/2015: (7.5) SUBVENTION POUR SEJOURS LINGUISTIQUES DES ELEVES DU COLLEGE JEAN MERMOZ.**

Neuf élèves du Collège « Jean Mermoz » doivent participer à un séjour linguistique.

L'Association des Parents d'Elèves du Collège « Jean Mermoz », par courrier du 14 février 2015, fait part de l'organisation de séjours linguistiques en 2015 et sollicite l'aide financière de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 30 € par élève de la commune exclusivement pour les séjours linguistiques. Cette subvention sera versée directement aux familles concernées, à l'issue du séjour linguistique, au vu de la liste des participants, fournie par l'association.

Délibération prise à l'unanimité.

**D'autres demandes de subventions ont été exposées par le Maire, aucune n'a été retenue. Le Conseil Municipal n'exclut pas de revoir sa position dans le courant de l'année.**

**12/2015: (7.1) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 2015.**

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : ..... 511 392,68 €  
- Recettes : ..... 511 392,68 €

Section d'investissement :

- Dépenses : ..... 454 727,04 €  
- Recettes : ..... 454 727,04 €

Délibération prise à l'unanimité.

**13/2015: (7.1) BUDGET PRIMITIF DE L'EAU (M49) 2015.**

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : ..... 80 713,98 €  
- Recettes : ..... 80 713,98 €

Section d'investissement :

- Dépenses : ..... 58 299,29 €  
- Recettes : ..... 58 299,29 €

Délibération prise à l'unanimité.

**14/2015: (7.1) BUDGET PRIMITIF COLOMBIER (M14) 2015.**

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : ..... 14 770,38 €  
- Recettes : ..... 14 770,38 €

Section d'investissement :

- Dépenses : ..... 269 914,86 €  
- Recettes : ..... 269 914,86 €

Délibération prise à l'unanimité.

**15/2015: (1.5) PLACE DE L'AMITIE : PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'OPERATION DE DISSIMULATION DES RESEAUX D'ORANGE.**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord relatif à l'opération de dissimulation des réseaux d'Orange dans la commune de Lorry-Mardigny place de l'Amitié. Le maître d'œuvre doit également signer le protocole d'accord et compléter la fiche d'information.

Délibération prise à l'unanimité.

**INFORMATIONS**

**Devis MATEC**

Vu le vote du budget, vu la délégation accordée par le Conseil Municipal en terme de marchés, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il signera les devis suivants avec MATEC (Moselle Agence Technique) :

- *Budget de l'eau :*  
- Assistance à la DUP de la source du Château pour un montant de 4 734,00 € TTC

Le devis pour l'assistance à la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable, comme convenu en commission budget, ne sera pas retenu.

- *Budget communal :*  
- Viabilisation de trois parcelles chemin du Ruisseau : étude de faisabilité, pour un montant de 1 140 € TTC  
- Etude de faisabilité pour la réhabilitation d'une salle de classe en logement : 4 644 € TTC

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

**Liste des délibérations du 30 mars 2015 :**

- 7/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Budget communal M14 : approbation du compte administratif et du compte de gestion
- 8/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Budget de l'eau M49 : approbation du compte administratif et du compte de gestion
- 9/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Budget du Colombier : approbation du compte administratif et du compte de gestion
- 10/2015 (7.2) *Fiscalité* - Vote des trois taxes
- 11/2015 (7.5) *Subventions* - Subventions diverses
- 12/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Vote du Budget Primitif communal M14
- 13/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Vote du Budget Primitif de l'eau M49
- 14/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Vote du Budget Primitif du Colombier
- 15/2015 (1.5) *Protocole d'accord transactionnel* - Place de l'Amitié : protocole d'accord relatif à l'opération de dissimulation des réseaux d'Orange

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic  
*absent*

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul